



ARRETE DU MAIRE N° PM-2024-584
PORTANT INTERDICTION DE STATIONNER ET DE CIRCULER

TRAVAUX – RAVALEMENT DE FACADE
28 RUE DES CALQUIERES

Monsieur le Maire de la Ville de CLERMONT-L'HERAULT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 et suivants ;

VU l'arrêté municipal en date du 22 août 2018 portant règlement général du stationnement et de la circulation ;

VU le Code de la route ;

VU le Code de la voirie routière ;

VU l'arrêté municipal du 17 juillet 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Jean-Marie SABATIER, Premier Adjoint au Maire, en matière de réglementation de la circulation et du stationnement sur la voie publique ;

VU l'arrêté municipal N° PM-2024-364 en date du 4 juillet 2024 autorisant les travaux de ravalement de façade 28 rue des Calquières ;

CONSIDERANT qu'il convient par mesure de sécurité de réglementer la circulation et le stationnement ;

ARRETE

Article 1 :

L'arrêté municipal N°PM-2024-364 en date du 4 juillet 2024 susvisé est abrogé.

Article 2 :

Deux échafaudages sont installés du mercredi 20 novembre 2024 au samedi 21 décembre 2024 **devront être éclairés la nuit et balisé de jour comme de nuit :**

- Un dans le Rhône,
- Et un échafaudage mono pied dans la rue des Calquières (maintien de la circulation) ;

Les jours de forts orages annoncés par Météo France ou par message de la Préfecture, la benne devra être retirée du lit du Rhône afin d'éviter de faire un embâcle.

Article 3 :

Le stationnement sera interdit sur 2 emplacements devant la résidence « Le Siinos » place Saint Paul afin d'y installer une benne de chantier.

Article 4 :

L'ensemble de ces mesures sera matérialisé par l'entreprise « SAS ADIC » effectuant les travaux et devra présenter cet arrêté à la demande des forces de l'ordre.

Article 5 :

Les travaux sont interdits le mercredi, jour de marché.

Article 6 :

Monsieur Le Responsable de la Police Municipale et les Gardiens placés sous ses ordres, Monsieur le Capitaine, Commandant la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Clermont-l'Hérault sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont l'Hérault, le 20 novembre 2024.

Le Maire,

Gérard BESSIERE

